



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna Crole Rees et consorts « protégeons-nous du changement climagique. » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Planifications des rénovations des établissements de la Ville » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « *De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : *«Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins»*
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Laura Manzoni et consorts : « *Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/26 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts intitulé « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts intitulé « Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulé « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Claude Calame intitulé « 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts intitulé « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos » ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego intitulé « Où sont passées les journées sans voiture ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 19 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/42 de la Municipalité, du 10 octobre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du bilan de la première opération de restauration collective durable (2015-2018) ;
2. de valider l'adaptation des nouveaux objectifs RCD pour la période 2020-2022 ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis : « Plus de bio régional dans la restauration collective durable ! » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social » ;
5. d'autoriser la Municipalité à utiliser le solde de CHF 682'008.- du montant de CHF 1'194'000.-, prélevé sur le Fonds de développement durable jusqu'à concurrence de CHF 227'336.- par an dès 2020 sur trois ans ;
6. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2020, 2021, 2022, les montants prévus au chiffre 5 dans le respect des enveloppes allouées.
7. d'encourager la Municipalité à soutenir activement les filières de produits alimentaires garantissant une rémunération équitable des producteurs dans la mise en oeuvre des objectifs de la restauration collective durable lausannoise et dans l'élaboration du prochain plan.
8. d'encourager la Municipalité à atteindre l'objectif de 10 journées végétariennes par mois d'ici 2022.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :